



Colloque en solidarité internationale



**LES DROITS FONDAMENTAUX DU TRAVAIL
25 et 26 juin 2008**

**Centre de formation de l'alimentation
et du commerce du Québec (CFACQ)
1200, boul. Crémazie Est, Montréal**

COMPTE-RENDU

Mercredi 25 juin 2008

Introduction

Ce colloque sur la solidarité internationale portait sur le thème « Les droits fondamentaux du travail : enjeux et défis ». Il s'inscrivait dans le contexte du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et de la Convention 87, Convention concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical et de la venue, au Québec, d'une délégation africaine composée de responsables de l'application des normes fondamentales au travail, en stage au Bureau international du travail (BIT) à Turin. L'objectif du colloque visait à approfondir notre réflexion au regard des impacts actuels de la mondialisation sur nos droits fondamentaux, plus particulièrement le droit d'association et le droit de négociation, et sur les droits des femmes, ici et ailleurs. L'objectif visait également à échanger sur le renforcement de nos syndicats à l'échelle internationale pour faire respecter les droits fondamentaux du travail.

Près de 90 personnes provenant de nos syndicats affiliés, du Conseil régional FTQ du Montréal Métropolitain, du Fonds de solidarité FTQ, de douze organisations syndicales africaines, d'organismes près du mouvement syndical et de personnes ressources ont participé au colloque.

Il a été rendu possible grâce à la participation financière de l'Agence canadienne pour le développement (ACDI), de la FTQ et du Fonds de solidarité FTQ que nous remercions ici.

Ouverture du colloque

Michel Arseneault, nouveau président de la FTQ, a ouvert le colloque en souhaitant la bienvenue à la délégation africaine ainsi qu'à tous les participants et participantes. Il nous a dressé un portrait de la société québécoise en décrivant les gains obtenus au fil des ans en matière de droits fondamentaux. À titre d'exemples, la loi antibriseurs de grève, l'assurance maladie universelle et gratuite et la mise sur pied des centres de la petite enfance (CPE) à moindre coût. Il relate la lutte centenaire menée par le mouvement syndical pour sortir les enfants des usines et les autres luttes pour obtenir la semaine de 40 heures, un régime de retraite et l'assurance chômage. Il réfère à une autre grande lutte québécoise, dans les années cinquante, à Murdochville, où une grève de 7 mois est déclenchée pour obtenir la reconnaissance syndicale. Depuis, nous avons assisté à plusieurs améliorations de nos conditions de travail et de nos conditions sociales et syndicales, dont l'obtention d'une cotisation obligatoire, la formule Rand, qui fut l'oxygène du mouvement syndical pour sa reconnaissance.

Mais ceci dit, rien n'est acquis. Aujourd'hui, le mouvement syndical mène des luttes non seulement pour maintenir les acquis mais également pour le respect des droits fondamentaux. Des campagnes de grande envergure se poursuivent face aux multinationales. Par exemple, la campagne des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) contre le géant Walmart pour le droit à la reconnaissance syndicale et la campagne nationale, menée par le mouvement syndical et les organismes de la société civile, pour préserver notre système de santé universel.

Il souligne l'importance de créer et de renforcer nos alliances internationales. La FTQ a modestement offert de partager son programme de formation avec les organisations syndicales africaines. C'est ensemble que nous pouvons réussir, il ne faut pas lâcher. Il y a 100 ans, nous étions un pays du tiers monde.

Il termine son allocution en remerciant chaleureusement Ben Saïd, coordonnateur du programme de formation à Turin, les conférenciers et conférencières, les TUAC pour leur accueil et pour la mise sur pied du Centre d'aide des travailleurs migrants et Denise Gagnon, directrice du Service de solidarité internationale FTQ pour la préparation de ce colloque.

Principes et droits fondamentaux au travail : une lutte toujours d'actualité

Après la présentation d'une bande-vidéo de l'Organisation internationale du travail (OIT), lancée en juin 2008 dans le cadre du 60^e anniversaire de la Convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, Denise Gagnon introduit le thème du Colloque. Rappelant les problèmes causés par la mondialisation et qui ont ressurgis dans les années 80-90, l'OIT se voit contrainte de mettre de l'avant un mécanisme de surveillance relatif aux droits

fondamentaux (droits syndicaux, non-discrimination, interdiction du travail forcé et des pires formes de travail des enfants) qui ont fait l'objet d'une Déclaration en 1998 et ceci pour assurer une paix universelle et durable. Le texte intégral de la Déclaration de l'OIT et de son suivi a vu jour pour promouvoir les principes et les droits fondamentaux afin d'aider les pays membres à la mise en œuvre de ces principes par la ratification des conventions fondamentales et d'en assurer le suivi.

Le Canada n'a pas ratifié la Convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, mais en a reconnu les principes dans la Charte canadienne des droits et libertés qui est enchâssée dans la Constitution canadienne. Cependant, le Canada a ratifié la Convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, rendant applicable, par le fait même, la Convention 98, tel que reconnu par la Cour suprême du Canada en 2007¹. Le Québec a également mis en place un processus de reconnaissance des droits fondamentaux par l'adoption de la Charte québécoise des droits de la personne et le Code civil du Québec. Pour le mouvement syndical, les droits collectifs et les droits individuels sont indissociables.

Comprendre la mondialisation financière et quelques pistes d'action syndicale, par Lise Côté, économiste au Service de la recherche FTQ

Lise nous présente la première partie du document FTQ, « Comprendre la mondialisation financière : élargir nos solidarités »

En tout premier lieu, elle nous présente l'évolution du commerce mondial. Elle nous indique qu'entre 1990 et 2006, le taux de croissance des exportations mondiales a augmenté en moyenne de 6,7% par année. Ces échanges commerciaux se font encore majoritairement entre pays riches. Cependant, récemment, plusieurs pays émergents ont accru sensiblement leur poids dans l'économie mondiale. Plus particulièrement, le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine sont devenus des partenaires majeurs sur le plan des échanges et de l'investissement. D'ailleurs, la Chine est devenue le 2^e exportateur mondial, derrière l'Allemagne et devant les États-Unis. De plus, une nouvelle tendance se dessine pour ce qui est de l'origine nationale des entreprises transnationales qui oeuvrent à travers le monde. Certaines se développent dans les pays émergents et montent au classement mondial. Ces entreprises oeuvrent, entre autres, dans le secteur des ressources naturelles et de l'énergie et celui des télécommunications et elles sont plus particulièrement d'origine chinoise, indienne, brésilienne. Ce phénomène entraîne un nombre impressionnant de

¹ En juin 2007, L'arrêt *Health Services and Support* de la Cour suprême du Canada associe le droit de négocier au droit d'organisation, principe reconnu dans la Charte Canadienne.

fusions et acquisitions des transnationales. Pour promouvoir les exportations, les gouvernements, quant à eux, disposent d'outils comme la signature d'accords de libre-échange (ALENA, etc.), d'échanges bilatéraux ou de partenariats pour la sécurité et la prospérité (PSP). Ces traités visent à éliminer les barrières qui nuisent au commerce et, par conséquent, touchent aux normes nationales et influent sur une baisse des conditions de vie et de travail des populations.

➤ **La finance qu'il a fallu autrefois réglementer**

La financiarisation de l'économie se retrouve aujourd'hui au cœur de la mondialisation, avec un marché mondial des capitaux. L'histoire semble se répéter. En effet, l'intégration de l'économie mondiale était très importante avant la première guerre mondiale et a entraîné de graves problèmes. Dans ce contexte, les investisseurs ont misé davantage sur les capitaux et ont enclenché un mouvement de spéculation. Dans un marché boursier où n'existe aucune surveillance, plusieurs titres boursiers et fonds de placement sont devenus insolubles. Cette tourmente a déclenché une crise économique mondiale. Les gouvernements réagissent, la finance est soumise à des règles strictes et confinée aux limites du territoire national. Après la deuxième guerre mondiale des accords sont signés en vue de relancer l'économie mondiale. Lise Côté nous présente un tableau démontrant que l'économie peut être viable sur le plan du développement de l'emploi tout en étant réglementée.

Au tournant des années '70, les règles changent à nouveau et plus particulièrement dans les années '80. On assiste au retour d'une financiarisation de l'économie sous l'influence des trois « D ». Déréglementation, plusieurs pays dérèglementent en supprimant de nombreux contrôles des capitaux. Désintermédiation, les financements obtenus et les placements effectués par les entreprises peuvent se faire directement sur les marchés sans passer par un intermédiaire (banque). Décloisonnement des marchés, a eu pour effet d'abolir les frontières qui compartimentaient les marchés (banques, assurances, etc.) ainsi que les différents métiers de la finance. Il a aussi pour effet de multiplier l'offre d'instruments financiers (bons du Trésor, actions, obligations, produits dérivés, etc.). Le mouvement des capitaux s'inscrit dans la seule logique de maximiser les profits à court terme. La mobilité des capitaux et l'explosion des produits financiers créent une grande instabilité dans l'économie réelle. Les crises financières se succèdent.

➤ **Des instruments financiers qui inquiètent**

Des instruments financiers plus réglementés et étroitement surveillés existent tels les Fonds de retraite, les compagnies d'assurances, les compagnies de Fonds mutuels et le Fonds de solidarité FTQ. D'autres, par contre, comme les Fonds privés de capital de risque et certains Fonds de couverture sont tellement

complexes, peu réglementés et opaques, qu'on ne peut évaluer le risque. Le plus souvent, ces fonds recherchent le profit à court terme.

La spéculation et l'instabilité font leur apparition à nouveau. Les marchés financiers sont fondamentalement instables. Les stratégies d'investissements s'inscrivent dans un horizon à très court terme. Dans leur quête de rendement maximal, les acteurs financiers prennent des risques excessifs. Même les gestionnaires des caisses de retraite se sont éloignés peu à peu des règles élémentaires de prudence. Les années '90 correspondent à une période d'euphorie sur les marchés financiers, entraînant un certain nombre de dérives économiques. On a observé un certain relâchement dans l'éthique des dirigeants d'entreprises. On assiste également à l'apparition d'une comptabilité « créative » qui permet de camoufler l'endettement réel des entreprises. Des scandales financiers éclatent. Même des investisseurs professionnels se font prendre.

➤ **Un financement spéculatif et destructeur**

Les marchés financiers (actions, titres du marché monétaire, etc.) constituent désormais la première source de financement pour les entreprises au détriment du financement bancaire. L'entreprise devient ainsi un actif financier dont il faut maximiser la valeur en bourse. Cette source de financement différente a introduit une philosophie de spéculation et de gains rapides à court terme. Comment faire plus d'argent non pas en investissant dans l'entreprise ou dans les produits et services mais en s'assurant que le cours de l'action augmente ?

Il en est ainsi de l'acquisition d'une entreprise par endettement. Lors d'une acquisition, les fonds n'investissent qu'une faible part de leur propre argent et misent sur la capacité d'emprunt de l'entreprise achetée pour financer la majeure partie de la transaction. Le fonds rentabilise rapidement son investissement en privatisant, en se départant d'actifs rentables ou en se versant des dividendes spéciaux. L'entreprise se voit forcée de laisser tomber des activités ou de vendre ses filiales ou de se démanteler. Les conséquences dans les milieux de travail, pertes d'emplois, réduction des conditions salariales et de travail, détérioration du climat de travail, etc. Par exemple, le Fonds Blackstone a obtenu un rendement de 368% en à peine 7 mois dans le cadre d'un coup rapide avec Celanese, une entreprise allemande de produits chimiques!

➤ **Des pistes de solutions existent**

Des voix se font entendre; celles-là mêmes qui faisaient l'apologie du libre marché nuancent aujourd'hui leur propos. Diverses mesures sont proposées par les groupes sociaux, le mouvement syndical international, plusieurs pays, etc. Un retour au contrôle de la finance à l'échelle nationale et internationale est préconisé. Des taxes sur les transactions financières, comme la Taxe Tobin, sont envisagées.. La possibilité de donner un mandat de prévention au FMI est aussi envisagée avec la mise en place de mesures de réglementation. Une fiscalité

nationale appropriée, par exemple, enrayer la déduction d'impôt concernant les intérêts sur la dette lors d'acquisition par endettement. Resserrer l'étau sur l'acquisition des entreprises au même titre que les États-Unis qui ont adopté une loi protectionniste à cet égard. La Confédération syndicale internationale (CSI) propose l'adoption de lois pour une meilleure gouvernance.

➤ **Oser faire mieux et autrement.**

Les pays scandinaves se classent systématiquement parmi les dix pays les plus performants au chapitre de la compétitivité mondiale. Ils réussissent à investir massivement dans leur économie et à se hisser dans les premiers rangs des créateurs de richesse, tout en redistribuant cette richesse.

Nous poursuivons notre réflexion avec les présentations des conférencières et conférenciers sur les impacts de la mondialisation sur nos droits fondamentaux ici et ailleurs.

Lucie Lamarche, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et titulaire de la Chaire Gordon F. Henderson en droits de la personne

Sa présentation porte sur les impacts de la libéralisation des marchés sur les droits des femmes. Un texte présenté au Conseil du statut de la femme sur les impacts des accords commerciaux sur les conditions de vie des femmes est inclus dans la documentation

D'entrée de jeu, Lucie nous indique les quatre axes de son intervention.

- 1- Le néolibéralisme
- 2- La libéralisation des marchés et la division sexuelle du marché du travail
- 3- Les accords de commerce
- 4- La discrimination sexuelle au travail

Le néolibéralisme

Le néolibéralisme se distingue par une redéfinition des fonctions de l'État et le rapetissement de l'État employeur qui devient l'État partenaire du marché. La libéralisation des marchés se distingue par la construction d'un grand marché qui supposément libère des politiques nationales protectionnistes. Lucie souligne que la signature d'accords commerciaux par nos gouvernements ne leur dicte pas nécessairement l'abandon de politiques sociales mais pour jouer le jeu du marché, il faut libéraliser, lorsque cette libéralisation, n'est tout simplement pas imposée. De plus, aujourd'hui, dans les accords commerciaux, nous parlons de discrimination. Cette nouvelle appellation de la discrimination envers les

entreprises enlève le caractère réel du mot discrimination. Tous ces changements ont un impact sur le droit des femmes.

La libéralisation des marchés et la division sexuelle du travail

Il existe une différence entre la division sexuelle du travail et la discrimination en emploi. Le marché du travail a toujours été marqué par les rapports de pouvoir et de subordination entre les sexes. Mais la situation est devenue plus complexe dans le contexte de la libéralisation des marchés.

Les travailleuses ont été les premières victimes de la compression des services publics. Nous avons observé une augmentation accrue d'emplois féminins peu qualifiés et qui requièrent peu d'apprentissage. Malgré ces contraintes et les salaires peu élevés, certaines femmes préfèrent le marché du travail formel pour échapper au rapport de soumission à la famille et aux valeurs culturelles et sociales. Tandis que d'autres préfèrent vendre leur force de travail comme travailleuses autonomes plutôt que d'être confinées aux emplois féminins peu rémunérateurs et peu motivants.

Selon elle, pour agir et combattre la division sexuelle, il est important d'analyser la situation en fonction de trois composantes : coût de la vie (denrées de base, ou biens de première nécessité). En deuxième lieu, les politiques sociales (protection sociale et stratégie de lutte à la pauvreté) et troisièmement, l'emploi libre de toute discrimination. Il ne faut pas isoler ses trois composantes. Ces trois facteurs affectent le choix des femmes par rapport aux disponibilités d'emplois créés dans le contexte de la libéralisation des marchés.

Ainsi dans différentes régions, les femmes se tournent vers les emplois formels, d'autres vers les emplois informels, les emplois domestiques ou le communautaire. La privatisation des services et le départ des hommes vers les lieux d'emplois mondialisés créent une demande accrue qu'il incombe aux femmes de remplir : prendre soin de la famille, des proches et de la communauté. Les femmes deviennent hautement productives et pourtant elles ne sont pas rémunérées pour ce travail.

De là l'importance de comprendre la sexualisation du travail sous toutes ses formes et non seulement de dénoncer et de combattre la discrimination en emploi.

Les accords de commerce

Les accords de commerce ne sont pas nécessairement responsables de l'affaiblissement de l'État en regard des lois et des règles nécessaires à l'atteinte d'une égalité pour les femmes. La réalité est tout autre. Au Québec, pensons à la protection relative du retrait préventif des femmes enceintes, au congé de maternité et à l'équité salariale; ces dispositions existent toujours. De plus, tout

récemment, le gouvernement a légiféré pour le droit à un congé parental. Le gouvernement ne peut prétendre que les accords de commerce l'empêchent de mettre en œuvre des programmes d'égalité, ni de l'obliger à restreindre les protections sociales. Privatiser les services sociaux, dont la santé et l'éducation, relève du choix gouvernemental.

Au Nord comme au Sud nous faisons face à la privatisation des services sociaux. Et pourtant, certains pays ne possèdent aucun accord de commerce. Donc, la privatisation ne peut être reliée directement aux accords.

La privatisation n'est pas une exigence des accords mais une conséquence du néolibéralisme.

Aujourd'hui, les acteurs financiers qui ont contraint plusieurs pays à l'ajustement structurel reconnaissent l'impact de ces décisions sur les femmes. Pour contrer ces impacts, les pays et plusieurs organisations ont instauré la lutte à la pauvreté. Cette appellation a des conséquences directes sur les femmes. Les femmes pauvres sont gérées comme des pauvres, des exclues et non comme des travailleuses non rémunérées.

La discrimination sexuelle au travail : une lutte à poursuivre

Lucie nous explique que les femmes ne trouvent pas très utiles les conventions de L'OIT concernant la définition des droits fondamentaux au travail. Les activités qu'elles mènent se situent souvent en marge de la vie professionnelle. Pensons au travail domestique. Pour cette raison, l'agenda du travail décent défendu par l'OIT perd tout son sens pour les travailleuses du monde entier, si on le limite à la sphère professionnelle pour défendre l'équité, la dignité, la sécurité et la liberté.

Les femmes revendiquent toujours leurs droits à l'équité salariale, à la santé et sécurité au travail, à la sécurité en emploi et à la formation professionnelle. Mais nous devons aller plus loin. Confrontées aux charges familiales, à la privatisation, au service à la communauté, elles ont besoin :

- d'une protection pour concilier le travail et les responsabilités familiales, personnelles et sociales.
- d'une sécurité de revenu moins familialiste que les stratégies anti pauvreté
- d'un accès au savoir.

Les acteurs doivent reconnaître le contexte actuel pour les femmes. Les employeurs transnationaux, les gouvernements et les syndicats ont un rôle à jouer dans l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes. Il est important de ne pas se confiner à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion. Au Pérou, au Mexique et au Brésil, cette lutte n'a connu aucun succès.

À la suite d'entrevues auprès de grandes entreprises ce qui l'a le plus frappée c'est le changement de vocabulaire : La diversité remplace la discrimination, les charges familiales sont remplacées par le respect de la vie personnelle.

La lutte à la discrimination envers les femmes doit s'inscrire dans la lutte plus large de la division sexuelle du marché du travail, laquelle s'est complexifiée avec la mondialisation. Nos analyses doivent toutefois impérativement inclure les trois composantes suivantes qui sont intimement liées :

1. Le coût de la vie pour les familles, notamment pour les produits de base
2. Le niveau et la qualité des protections sociales de lutte à la pauvreté
3. L'emploi sans discrimination

En conclusion

Il est primordial d'amalgamer la division sexuelle du travail et la discrimination en emploi et de ne pas s'engouffrer dans la lutte anti pauvreté basée sur le modèle de remède à l'exclusion. Le modèle néolibéral exige des femmes non seulement des miracles mais de l'abnégation. Lucie Lamarche souhaite que la journée mondiale du travail décent aborde ces formes de violence faites aux femmes pour atteindre l'équité, la dignité, la sécurité et la liberté.

Adèle Blackett, professeur en droit de l'Université McGill et titulaire de la Chaire William Dawson

Madame Blackett nous présente les accords commerciaux par rapport à la dimension sociale.

Dans le contexte de la négociation de l'ALÉNA, un mouvement était en place pour s'assurer d'inclure dans cet accord une clause de protection sociale. Finalement, cette clause sociale a été intégrée dans un accord parallèle, *l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT)*. Les principes relatifs au travail sont définis de façon très large et incluent les travailleurs migrants.

Elle nous explique les procédures et les limites de l'ANACT.² Le début de la procédure s'effectue par simple soumission et est utilisée surtout par les syndicats et les ONG. Seulement les questions de normes techniques du travail concernant la santé et sécurité, le travail des enfants ou le salaire minimum peuvent être adressées à un comité évaluatif d'experts, soit un stade plus élevé. La procédure est très complexe donc presque inutilisable en pratique.

Dans quelques cas, les gouvernements ont accepté la juridiction de l'ANACT sur leur territoire, entre autre la plainte logée contre MacDonald. Cette dernière a

² Voir à ce sujet : Séminaire sur la dimension sociale de l'intégration économique des Amériques. Lance Compa, Cornell University's School of Industrial and Labor Relations, L'ALÉNA et l'ANACT : Les enseignements de dix années de mise en œuvre. Source : http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/Seminaire_Compa.pdf

procédé à la fermeture d'un de ses établissements pour contrer la syndicalisation. Lors de la soumission de la plainte devant l'ANACT, nous sentions un sentiment d'embarras de la part du gouvernement. Finalement, une décision de retirer la soumission a été prise suite au désir du gouvernement de modifier le Code du travail pour faciliter l'accès à la syndicalisation.

Un rapport du comité consultatif indépendant, remis en 1998, souligne le peu de mesures concrètes prises à la suite du bilan de cet organisme. Bien que les enquêtes et les audiences aient permis de démontrer le non-respect de la loi et des problèmes de partialité, cette constatation n'a donné lieu à aucune mesure corrective ou réparatrice.

Malgré ces lacunes, le modèle de l'ALENA prolifère dans divers pays. Plusieurs accords ont été signés depuis 1996. La Nouvelle Zélande et la Chine ont signé un accord sans intégrer le volet social. Le droit à la migration est défini de façon très large et le volet social sera intégré avec un cadre modifié du travail. La condition est de séparer le travailleur du consommateur. C'est une logique marchande.

Adèle Blackett souligne que le chapitre 11 de l'ALENA porte sur l'investissement et les droits des investisseurs. Ainsi, lorsqu'une entreprise s'installe dans un pays et que le travail ne peut être déplacé ailleurs (exploration minière), une clause prévoit une protection contre l'expropriation. D'autres clauses portent sur le traitement national, le traitement de la nation la plus favorisée et la norme minimale de traitement. Un mécanisme robuste et supranational de règlement des différends est implanté.

Le projet du Code du travail OHADA³ en Afrique prévoit d'harmoniser les procédures dans le domaine des droits commerciaux. Un mécanisme d'arbitrage est au cœur de cette initiative. La logique tend à judiciaireiser les actions éloignant ainsi toute forme de démocratie. Lorsque que les décisions se prennent par les arbitres, elles sont considérées comme permanentes.

Comment réguler autrement le travail, dans un contexte de mondialisation, pour favoriser le travail décent. Nous devons poursuivre notre lutte pour obtenir un modèle d'investissement social permettant aux États de se développer et de maintenir un juste équilibre entre les investisseurs et les travailleurs.

³ **Acte uniforme relatif au Droit du Travail promu par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires OHADA en Afrique** : Voir <http://www.droit-afrique.com/images/textes/Ohada/AU/Ohada%20-%20Projet%20AU%20travail.pdf>

Andréa Galvez, représentante nationale des TUAC et intervenante au Centre d'appui des travailleurs migrants agricoles

Andréa Galvez dresse un survol historique de l'immigration des travailleurs ici. À l'époque, les Italiens et les Portugais migraient pour travailler dans le domaine agricole. Par la suite, le flux des travailleurs migrants européens s'est tari, ayant pour effet une augmentation des conditions de travail et de salaires au Canada.

En 1966, pour palier à cette augmentation des conditions de travail, le Canada s'est tourné vers les travailleurs antillais pour combler le vide laissé par les européens. En 1974, la concurrence s'installe, les conditions sont à la baisse, c'est maintenant le tour des Mexicains à prendre place au Canada.

Actuellement à Saint-Rémi, près de Montréal, on a importé le tiers-monde. L'exploitation des travailleurs est à son comble, les conditions sont indescriptibles. Elle explique que les employeurs ne sont pas les seuls en cause. Les gouvernements ont beaucoup de difficulté à les intégrer. Des Guatémaltèques travaillent ici depuis longtemps et ne sont toujours pas reconnus comme Canadiens. Il est primordial de négocier un contrat social tant et aussi longtemps qu'ils ne seront pas reconnus à part entière.

Elle nous décrit la difficulté de syndicalisation dans le secteur agricole. En septembre 2006, une lutte est entreprise par trois femmes pour obtenir le droit à la syndicalisation. Après un an, le Tribunal rendait sa décision et accordait le principe du droit à la syndicalisation car l'entreprise agricole où elles travaillaient est à l'œuvre pendant toute l'année, soit 365 jours par année. Par contre, les trois femmes ne pouvaient être syndiquées pour la simple raison qu'elles ne travaillaient pas continuellement. Continuellement veut dire dans ce secteur, toute l'année sans arrêt de travail. Nos lois sont remplies d'exceptions concernant ce secteur d'activité qui est pourtant saisonnier.

Ces travailleuses et travailleurs migrants travaillent dans des conditions indécentes, voire indescriptibles, et oeuvrent tout près de nous sans qu'on s'y attarde. Comme citoyen, comme citoyenne et comme syndicat nous avons le pouvoir d'influencer la société. Partager la solidarité, c'est plus que la langue et plus que la culture, c'est défendre des droits fondamentaux.

Andréa Galvez invite les participants et les participantes à se rendre au centre d'appui à Saint- Rémi, pour rencontrer et discuter avec ces travailleurs et travailleuses.

Denise Gagnon remercie la conférencière et invite également les personnes à lire le dossier sur la migration dans le bulletin d'octobre 2007 de la Ligue des droits et libertés. Le Congrès du travail du Canada y publie un article fort intéressant. Ce bulletin fait partie des documents inclus dans notre serviette.

Ben Saïd Dia, responsable du programme Activités des travailleurs, pour l'Afrique, au centre de formation du BIT à Turin

Ben Saïd brosse un tableau de l'Afrique très diversifié avec ses 53 pays et ses 750 millions d'habitants. Au plan structurel l'aide est inexistante ou presque. Sur le continent, une personne sur deux est atteinte du VIH-SIDA et nous n'avons pas accès à la médication nécessaire.

L'Afrique commercialise toujours avec l'Europe, même après la fin du colonialisme. Les exportations vers l'Europe s'élevaient à 35 milliards en 2005 tandis que les importations européennes s'élevaient à 30 milliards. Une question se pose à savoir où sont passés les 5 milliards de surplus ?

L'Afrique a un grand potentiel économique; elle est un grand producteur de café et, pour les populations du Nord, le café est aussi important que le pétrole. Ben Saïd nous demande à la blague comment nous pourrions commencer notre journée sans notre café.

La Chine importe 6% de ses produits de l'Afrique.

L'Afrique a un grand défi par rapport aux jeunes.

Au niveau des droits humains, les conventions 87 et 98 que les États-Unis n'ont même pas signées, sont ratifiées par plusieurs pays d'Afrique. Pourtant plusieurs problèmes subsistent.

À titre d'exemple, les Îles Maurice ont signé les 8 accords cadres de l'OIT. Lors de l'arrivée de la délégation du BIT, deux dirigeants syndicaux ont été arrêtés et une interdiction de sortir du pays a été promulguée par décret. Grâce à la mobilisation de la population et des syndicats internationaux, les deux décrets ne sont pas passés. Ceci illustre l'importance de la solidarité internationale et des réseaux pour l'application effective des droits fondamentaux.

Sid Ahmed Soussi, professeur et chercheur à l'UQAM

Le sujet de recherche de Sid Ahmed Soussi porte sur la recomposition du mouvement syndical international et il connaît bien le mouvement syndical africain.

1- Sid Ahmed Soussi fait un survol historique du mouvement syndical africain.

Malgré le potentiel économique de l'Afrique dont a fait état Ben Saïd, il faut mentionner que la part du commerce mondial de l'Afrique ne s'élève pas à plus de 3 %. Cette situation est causée par le travail qui est majoritairement informel. Sid Ahmed Soussi explique que le mouvement syndical a de la difficulté à prendre sa place dû à la faiblesse du syndicalisme industriel quasi inexistant.,

donc une faiblesse d'identité du mouvement ouvrier. Également, le mouvement syndical, dans plusieurs pays, a été mobilisé par la défense de l'indépendance nationale.

2- Les impacts de la mondialisation

Le cadre juridique, souvent dicté par des enjeux externes, empêche les gouvernements de prendre leurs décisions et fragilise la portée des revendications du mouvement syndical. L'infrastructure de certains pays, routes, ports, transports, ne dessert pas les centres urbains mais est plutôt construite en fonction des entreprises telles que les mines.

Le secteur minier a une réserve riche en métaux précieux mais ces ressources naturelles sont pillées par les pays du Nord. Tout récemment, la Chine s'est implantée en Afrique. Son énorme besoin de ressources naturelles en fait un endroit privilégié pour s'approvisionner et ce, en échange de la construction d'infrastructures. Quant au secteur manufacturier, il demeure un secteur pauvre. Le mouvement syndical ouvrier y est complètement absent.

3- Modèle de libéralisation économique et démocratie politique

Le mouvement syndical est assujéti au régime politique en place. C'est un acteur informel.

Le rôle du mouvement syndical international (ex. FTQ) est de développer des alliances. Une stratégie visant la reconnaissance syndicale et la pérennisation des acquis sociaux est mise en oeuvre. Cependant, un des problèmes majeurs, c'est le poids de l'économie informelle qui pèse sur le mouvement syndical. Cette économie échappe à la réglementation. Il faut donc orienter les stratégies sur des items locaux afin de se faire mieux reconnaître.

Ateliers : Les impacts de la mondialisation sur les droits fondamentaux.

Un échange entre les participants et participantes sur la situation dans leurs milieux de travail et une discussion sur les stratégies syndicales à adopter pour faire face aux enjeux de la mondialisation aujourd'hui. Après une brève plénière, une synthèse sera présentée le lendemain pour discussion.

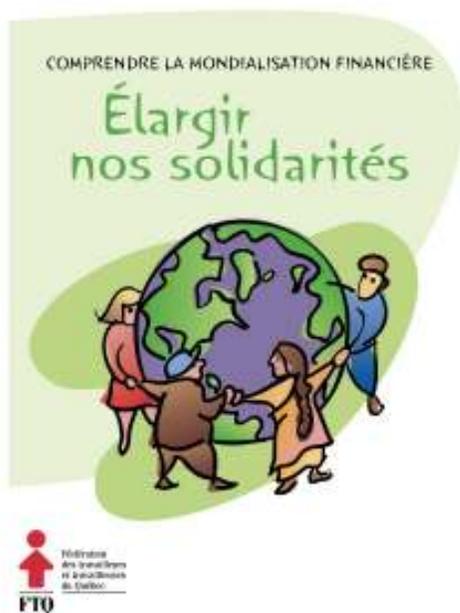
Pièce : le droit de négocier, mais Les mousquetaires de l'AFPC Québec

Pour clôturer cette première journée, Ghislaine Jalbert et Neus Pont (AFPC-Québec) nous divertissent en présentant cette pièce illustrant les démarches odieuses de Walmart pour éviter la syndicalisation dans ses entreprises. En

deuxième partie, l'entreprise Chiquita qui, en plus d'offrir des conditions de travail dangereuses à son personnel, subventionne l'armée colombienne pour maintenir le régime de terreur contre les syndicalistes du pays. Placées sous l'angle de l'humour, ces deux présentations illustrent bien les difficultés d'application de nos droits fondamentaux au travail face aux multinationales.

Jeudi 26 juin 2006

Marie-Josée Naud, Service de l'éducation FTQ, présente le rapport synthèse des ateliers.



Synthèse des ateliers

Colloque en solidarité internationale

Les droits fondamentaux au travail : Enjeux et défis

25 et 26 juin 2008

Profil des ateliers

Quatre ateliers – très bonne participation

1. Atelier femmes (québécoises et africaines)
2. Atelier mixte avec une prédominance secteur public
3. Atelier mixte avec une prédominance secteur privé
4. Atelier mixte divers

État de la situation dans notre milieu: nos points communs au Nord et au Sud

La mondialisation aujourd'hui

- Acquisitions, fusions, délocalisations, zones franches (plus de stabilité, insécurité)
- Maximisation des profits et vision à court terme des entreprises au détriment du développement durable
- Compétition, modèle de production (plage de travail sur 24 heures, contrats à durée déterminée, etc.,)
- Privatisations, fragmentation du travail, impartition, sous-traitance,

Conséquences sur nos conditions de vie et de travail

- Précarisation, insécurité, voire menaces de fermeture, délocalisation, abolition de postes et réduction des protections sociales touchent tous les travailleurs et toutes les travailleuses au Nord comme au Sud
- Pour les femmes
 - Discrimination plus large que dans l'entreprise, à l'échelle de la société
 - Faux sentiment d'atteinte de l'égalité
 - Épuisement, double tâche, double emploi et responsabilités familiales (les enfants, les parents)
 - Protection de la maternité en Afrique demeure un enjeu (voir le cas de l'Algérie)
 - Économie informelle ou communautaire = précarité salariale
- Perte de pouvoir en négociation collective
 - Négociations collectives hors de notre portée (déplacement du rapport de force, qui est l'adversaire ? (déplacement des niveaux décisionnels)

- Affaiblissement de notre pouvoir d'influence au travail et dans la société
- Perte de pouvoir ou désengagement de l'État face aux enjeux sociaux
- Remise en question des programmes sociaux (santé, éducation, retraite)
- Atteintes à la liberté syndicale (imposition des conditions de travail, non reconnaissance syndicale, etc.)
- Affaiblissement ou absence de mesures d'inspection du travail

Nos stratégies syndicales pour faire face à la mondialisation

Face aux problèmes communs

- L'importance des alliances internationales comme moyen d'augmenter notre rapport de force à l'échelle planétaire (Pas de la philanthropie mais de la solidarité)
- Se regrouper (favoriser les fusions syndicales)
- Vis-à-vis les entreprises multinationales, l'importance d'alliances stratégiques
- Pour les femmes, les rencontres régionales et internationales sont importantes (pour aborder les problèmes plus larges que strictement le milieu de travail)
- Mettre à profit les nouveaux moyens de communication (NTIC)
- Résister aux privatisations (développer des arguments permettant de convaincre à la longue (ex: Électricité au Tchad et Togo)
- Action politique visant à renforcer les législations et mesures de protection sociale pour discipliner les entreprises (ex : le cas de la Norvège, obligations résiduelles après une fermeture d'entreprise qui perdure pendant 5 ans)
- S'occuper de notre argent (Caisse de retraite, épargne, etc.)
- Voir venir les situations et maintenir nos contrôles traditionnels (analyse de la situation de l'entreprise, interventions préventives, modernisation des équipements, formation de la main-d'œuvre, etc.)demeurent des moyens importants Faire appliquer les lois (normes de travail, droit à la syndicalisation, etc.... c'est essentiel)
- La promotion des droits, l'information et la formation syndicale demeurent une clé pour rejoindre le plus grand nombre de travailleurs et travailleuses dans tous les secteurs d'activité

En résumé

- La solidarité internationale essentielle aujourd'hui
- Un syndicalisme proche de ses membres et ouvert à de nouvelles approches (recherche d'alternatives, propositions, etc.) est mieux placé pour faire face à ces défis
- Des actions multiformes (locales, nationales et internationales) sont préconisées.

Conclusion de l'atelier

Nous constatons un changement dans l'évolution de la mondialisation au cours des dernières années. Ces changements apportent une similitude d'impacts sur les conditions de vie et de travail des populations, au Nord comme au Sud. Évidemment, les conséquences sont pires au Sud mais nous constatons de plus en plus de points en commun. Une diminution dans nos droits acquis au travail, la privatisation de nos services sociaux, une atteinte à nos droits fondamentaux, entre autre le droit à la syndicalisation et le droit à la négociation sont bafoués et ce, tant au Nord qu'au Sud, malgré la ratification des Conventions internationales fondamentales par nos États.

Le deuxième constat porte sur la différence entre les ateliers mixtes et l'atelier des femmes. Ces dernières ont parlé des conséquences de la mondialisation d'une façon globale : son impact sur leur vie au travail, leur vie sociale et familiale et sur l'égalité des sexes. En ce qui concerne la conciliation travail famille et l'épuisement, ces problèmes affectent également les hommes au Nord et pourtant aucun de ces impacts n'est ressorti dans les ateliers mixtes.

Les discussions en atelier ont démontré plusieurs conséquences communes aux hommes et aux femmes. Par contre, la mondialisation porte une atteinte sérieuse à la protection et à la promotion du droit des femmes à l'équité et à l'égalité dans un contexte de sexualisation du travail.

Pour les militantes de la FTQ, la discussion a été tout aussi fructueuse au moment d'identifier des actions à prioriser face à la mondialisation sauvage : la nécessaire solidarité entre les femmes, et entre les femmes et les hommes; le besoin de plus de conscientisation et d'information pour les femmes, notamment sur les lieux de travail; l'importance pour les femmes de s'impliquer syndicalement, y compris à tous les niveaux des structures syndicales, afin d'améliorer leur quotidien; les préjugés défavorables aux femmes et aux syndicats, à déconstruire; la vigilance et la mobilisation autour d'enjeux communs (par exemple, reconquérir la Convention internationale 103; promouvoir les emplois décents; etc.).

Les impacts communs de la mondialisation sur nos conditions de vie et de travail, tant au Nord qu'au Sud, auront l'avantage de sceller nos alliances internationales.

Panel intergénérationnel

Richard Tremblay

Retraité, a milité au sein de l'AFPC pendant plus de vingt ans. Il travaille présentement à un projet pour les jeunes au Pérou.

Gilles Laplante

Responsable du dossier de formation au SCFP, il milite depuis de nombreuses années au SCFP

Michel Ducharme	Président du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Militant de longue date au SFCP, secteur universitaire
Dominique Lemieux	Permanent syndical des Métallos, militant syndical depuis 2000. Président du Comité jeunes FTQ
Mélanie Lebel	SEPB, Secrétaire trésorière de l'exécutif Renaud-Bray. Militante syndicale depuis 2002. Membre du Comité jeunes FTQ.
Atim Léon	Service de recherche FTQ, responsable du Comité jeunes

Nous avons invité ces personnes d'âge senior et d'âge junior à réagir au rapport synthèse. Ce panel est animé par André Leclerc, ex directeur du Service de solidarité internationale FTQ.

André présente les panélistes et ouvre la discussion.

Les panélistes, à tour de rôle, émettent leurs commentaires sur le rapport synthèse tant au niveau des impacts qu'au niveau des actions à prendre.

État de la situation, les seniors :

Richard :

- ❖ Difficile de conscientiser dans le secteur public car on ne parle pas de délocalisation (son milieu est Douanes Canada). Lien pas toujours évident.
- ❖ Pistes de solutions sont générales

Michel:

- ❖ On a des pratiques de mobilisation forte, santé, paix, etc. – il faut faire descendre les enjeux internationaux de la mondialisation auprès des membres. Pourtant il y a de l'intérêt (ex. manif contre guerre en Irak, l'Afghanistan a généré une forte mobilisation) Nous devons créer des situations mobilisantes.
- ❖ On parle de la baisse de la formation sur la mondialisation, pourquoi ? Un peu laxiste, il faut la remettre à l'ordre du jour !

Gilles :

- ❖ Les situations se répètent... imaginez le nombre de fois qu'on les a entendus!
- ❖ Ce que ça veut dire, c'est qu'il faut faire plus, toujours plus.
- ❖ Favoriser des fusions syndicales, mais sur quelle base? Définir ce que c'est.
- ❖ Concernant les privatisations, des actions politiques, mais comment ?
- ❖ Agir sur le désengagement de l'État. S'impliquer à tous les niveaux

État de la situation, les juniors :

Dominic :

- ❖ Auparavant, de génération en génération, on travaillait au même endroit; ce n'est plus le cas
- ❖ Aujourd'hui jeunes – vieux pas de différence pour moi
- ❖ Les problèmes, fermetures, sous-traitance, fusions et acquisitions sont tous très présents pour tout le monde.
- ❖ Une des actions à privilégier, les alliances : Donne l'exemple de Mital où des accords cadres internationaux ont été négociés.

Atim :

- ❖ Les jeunes, ça critique.
- ❖ On fait toujours le même constat. On tourne en rond. Disproportion entre l'aspect inquiétant des constats et les stratégies proposées.
- ❖ On oublie que les solutions sont locales
- ❖ Les stratégies qui partent du local sont intéressantes. Des stratégies qui émergent comme en Norvège pourraient être envisagées.
- ❖ Je ne vois pas l'opinion publique dans nos stratégies. C'est pourtant essentiel. On réfléchit peu là-dessus, pourquoi ? Sommes-nous l'opinion publique ?

Mélanie :

- ❖ Pour moi tout ce qui est sorti, c'est du nouveau.
- ❖ Mon constat c'est qu'il me manquait un pont entre mes interventions sur toutes sortes de sujets et la mondialisation. Sujet incontournable.
- ❖ Manque la question de la santé mentale au travail, en lien avec ces phénomènes (impact de la mondialisation).
- ❖ Interventions hors de la convention collective sont des pistes.
- ❖ Il faut éviter le travail en silos

André

- Tout est intimement lié – toutes les dimensions, locales et internationales
- Public et privé – impact au niveau du phénomène de privatisation
- Mondialisation sauvage : sans garde-fou
- Notre lutte au quotidien c'est ça !
- Premier devoir : comprendre nous-mêmes et ensuite sensibiliser nos camarades de travail
- Ensuite, maintenir la flamme

Plénière

Discussion

- Le cas de la fusion des Métallos avec syndicat d'Angleterre pour négocier au niveau international est une piste intéressante
- Il faut répéter oui, mais ne pas tourner en rond, rejoindre nos membres – renforcement sur cette question, une dimension à intégrer à toutes nos formations
- Il faut créer des opportunités – ex Marche mondiale des femmes
- La solidarité internationale c'est du donner mais aussi du recevoir; il faut changer les mentalités à ce sujet.

Conclusion du panel

André Leclerc, témoin de changements très profonds dans le contexte actuel, fait la synthèse en mentionnant qu'énormément de travail a été accompli en solidarité internationale depuis les dernières années. Une foule de personnes ont une conscience forte dans la population et dans nos rangs. Les gens sont touchés de diverses manières. Mais, il faut faire comprendre que chaque action est une réponse à la mondialisation néolibérale. Rien de neuf concernant nos luttes: notre objectif de justice sociale, la lutte contre l'arbitraire demeure. On ne fait pas autre chose mais autrement et avec plus d'ampleur. La mobilisation des membres demeure essentielle pour poursuivre nos défis liés à la mondialisation

Des outils à la mesure des défis

Faire face aux nouveaux défis de la mondialisation financière et prendre notre place pour exercer notre pouvoir économique, Michel Lizée, coordonnateur au service aux collectivités de l'UQAM, SCFP-1294

Avant de passer aux outils, Michel dresse le climat général auquel nous sommes confrontés, au Nord comme au Sud. La globalisation et la financiarisation de l'économie ont radicalement changé notre rapport de force au plan politique, économique et social. La spéculation, l'instabilité, la destruction des emplois sont des phénomènes croissants. Les États se sont souvent avérés incapables de limiter les impacts où ont tout simplement renoncé à le faire.

Parmi nos outils de lutte et de renforcement de la solidarité, se trouve un pouvoir économique que nous pouvons exercer avec nos caisses de retraite. Elles sont des actionnaires incontournables des grandes entreprises transnationales et peuvent exercer leurs droits et pouvoirs en tant que tels.

Il nous explique le fonctionnement d'une caisse de retraite et le pouvoir décisionnel des actionnaires. Qui sont les intervenants de l'administration du régime de retraite, quels sont les pouvoirs des actionnaires lors d'une assemblée, les mécanismes des votes par procurations.

Les régimes de retraite doivent se doter d'une politique de placement incluant une politique de droits de vote. Cette politique doit respecter les conventions fondamentales du travail et refléter des standards civilisés, comme l'environnement. La politique de droit de vote doit être exercée en fonction de l'intérêt des bénéficiaires, soit de faire fructifier leur argent et d'assurer le versement des prestations promises.

Par des exemples, il nous explique l'extrême importance d'obtenir nos droits de vote. Les scandales financiers qui ont éclaté dernièrement, ont révélé que nos caisses de retraite ont voté en faveur de ces falsifications comptables.

Barrick Gold, une compagnie minière, poursuit pour 6 millions de dollars, l'auteur et son éditeur, Écosociété, pour avoir publié un livre noir dénonçant les conditions de travail indécentes vécues par des mineurs en Afrique. Une proposition d'actionnaires s'impose car cette poursuite fait en sorte de mettre en danger nos actifs dans ces actions. De plus, une amélioration pour des conditions de travail décentes est requise pour ces travailleurs aux prises avec les pratiques de l'entreprise.

Il nous mentionne en outre le cas de la compagnie la Baie d'Hudson demandant à son fournisseur de respecter les droits fondamentaux au travail. Proposé par quatre sociétés d'investissement dont le régime complémentaire de retraite du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Lasalle, Verdun (FTQ) Un an plus tard, la proposition a été retirée après que les proposeurs aient pris connaissance des actions entreprises par la compagnie afin d'améliorer ses pratiques sociales auprès de ses fournisseurs et de publier un rapport sur ces activités de productions internationales. L'enjeu, après un tel engagement de la part d'une entreprise, est d'en assurer le respect en créant des liens de solidarité entre les ONG et les syndicats du Nord et du Sud.

Un outil informatif

Share, une association issue du mouvement syndical canadien pour l'éducation des actionnaires institutionnels, publie annuellement une enquête sur les votes exercés par les gestionnaires d'actions. Cette publication nous informe de la position prise par nos gestionnaires sur les propositions d'ordre majeur soumises lors des assemblées annuelles d'actionnaires. La FTQ fait traduire cette publication à chaque année.

Une politique de droit de vote et un suivi : seulement pour des raisons légales.

Il nous informe que l'exercice des droits de vote est non seulement un droit mais une obligation légale. Selon la loi sur les régimes de retraite complémentaires, les membres du comité de retraite doivent recevoir toutes les informations et tous les documents utiles pour administrer le régime. Ils demeurent responsables même s'ils délèguent leurs pouvoirs d'exercer le droit de vote à une tierce partie. Une loi similaire existe au fédéral.

Octroyer des profits aux actionnaires même si l'entreprise se porte mal, les firmes comptables qui n'émettent pas de rapports financiers ou produisent des rapports falsifiés (ex. Nortel) sont des situations alarmantes pour lesquelles nos caisses de retraite ont voté en faveur. Nous en sommes donc responsables.

Commencer par où pour les membres des comités exécutifs, des comités de retraite, des comités de solidarité internationale

On ne peut pas être solidaire de ce qu'on ne connaît pas.

- Se tenir informer et informer les membres et les responsables syndicaux des enjeux (ex, proposition concernant l'entreprise Chevron en Birmanie)
- Poser des questions. Notre caisse détient-elle des actions de Barrick Gold, de Chevron. Si oui, informer les membres et faire le lien entre l'enjeu et le pouvoir que nous détenons en étant actionnaire par notre caisse.
- Lorsque nos droits de vote ont été délégués, obtenir la politique, le rapport des droits de vote, etc.
- Si refus d'obtenir la documentation, communiquer par écrit à la Régie des rentes du Québec ou à l'inspecteur des institutions financières au fédéral.
- Participer aux sessions de formation syndicale

Tenir compte des facteurs de gouvernance, sociaux et environnementaux dans nos stratégies de placement

Les caisses doivent être administrées dans le seul intérêt des participants et bénéficiaires. Les investissements doivent assurer le paiement des rentes promises. Pour se faire, nous devons tenir compte des facteurs de gouvernance, sociaux et environnementaux car ils peuvent avoir un impact sur la performance à long terme de la caisse de retraite.

Des risques sociaux à prendre en compte, un outil à connaître

CalPERS a mis en œuvre un rapport établissant les risques d'investissement dans les pays et les risques des marchés capitaux. Ce rapport rédigé en fonction de facteurs pour les pays comme la stabilité politique, la transparence la responsabilité sociale et de facteurs pour les marchés capitaux, tels que, la

liquidité et la volatilité, l'ouverture des marchés, l'efficacité des règlements. À l'aide de ce rapport, la politique de placement de la Caisse CalPERS (260 milliards) déterminait les pays admissibles et les pays à exclure de leurs investissements.

(Ce rapport a incité certains pays à faire des représentations pour passer d'exclus à admissibles en améliorant leur législation du travail)

Principes et rendement pour l'investissement responsable

En tant qu'investisseur institutionnel, nous devons agir au mieux des intérêts à long terme de nos bénéficiaires. Dans notre rôle, nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (EGS) peuvent influencer sur la performance de notre portefeuille.

Il nous informe des 381 signataires, gérant 14 trillions US \$, qui ont adopté les principes EGS dont au Canada, la Caisse de dépôt et placement du Québec, le groupe investissement responsable (GIR), Share, et des fonds étrangers comme CalPERS (USA), la Caisse de dépôt et consignations (France)

Leurs indices de rendement cumulatif annuel démontrent une performance au-dessus des indices non ESG ou à tout le moins similaires. Ces informations contredisent le vieil adage qui prétend que le rendement des investissements responsables est inférieur aux investissements non responsables.

Syndicalement, nous avons tout intérêt à investir de façon responsable.

Nos moyens d'action

- Construire notre réseau pour promouvoir les intérêts des membres dans la gestion des régimes et l'exercice des droits de vote
 - FTQ et ses syndicats affiliés
 - FTQ, les ONG, GIR
 - FTQ, CTC, Share, ONG
 - FTQ, Syndicats, Fédérations syndicales internationales (FSI), centrales syndicales Nord/Sud

- Défendre un droit fondamental « le droit d'association » car sans le syndicat comment s'organiser?

Syndicalement, nous possédons un agenda commun : la solidarité internationale et les comités de retraite. Le capital financier, nos caisses de retraite, imposent leurs décisions aux entreprises, au pays. C'est notre argent et c'est beaucoup d'argent. Le thème : « Agir localement, penser globalement » prend ici tout son sens. Nous avons un pouvoir...d'agir !

La sensibilisation, la formation et la coopération pour élargir nos solidarités.

Formation FTQ sur la mondialisation : Comprendre et agir, Isabelle Coulombe service de l'éducation FTQ

Le programme de formation FTQ en mondialisation a été créé dans la foulée du Sommet des peuples à Québec en 2000. L'objectif visait à sensibiliser et informer nos affiliés sur ce thème et d'assurer une implication des membres de la base face aux négociations de la Zléa. Cette formation très populaire auprès des affiliés dans ses débuts a subi un essoufflement au cours des dernières années.

Une équipe de travail s'est penchée sur la révision du cours pour le bonifier selon les développements de la mondialisation dans le contexte actuel. La financiarisation de la mondialisation entraîne des impacts différents dans nos milieux de travail; la formation doit donc s'ajuster en fonction de l'évolution de la mondialisation.

Le changement apporté à cette formation touche non seulement son contenu mais deviendra modulaire. Une journée de formation portera sur la définition de la mondialisation ainsi que sur les différents courants de pensée, comme le néolibéralisme, etc.

Par la suite, deux à trois journées de formation par bloc de trois heures recentrées sur les problématiques vécues par les membres, les effets sur le travail, les conséquences et les actions à prendre. Ces capsules peuvent être adaptables selon les milieux de travail.

Une session de perfectionnement des formateurs et formatrices en mondialisation sera dispensée à l'automne 2008.

Isabelle profite de l'occasion pour lancer un concours auprès des affiliés afin de trouver un titre accrocheur à cette formation révisée.

Un participant émet l'idée d'intégrer à la formation une visite au Centre d'appui des travailleurs agricoles migrants, des TUAC. Une idée très bien reçue par l'ensemble des participants et participantes et le Service de l'éducation.

Présentation de la politique d'achat responsable : pour passer de la réflexion à l'action, Patrick Rondeau, SEPB-Québec.

Premièrement, il est important de bien définir une politique d'achat responsable (PAR). C'est une politique adoptée par une organisation afin d'encadrer les achats des produits et services dont elle a besoin. Elle fait directement référence aux droits fondamentaux : au travail, aux droits humains, ainsi qu'à des normes environnementales. Elle exige du fournisseur de faire preuve de transparence (lieux exacts de production) et également l'obligation de la part des entreprises et

des fournisseurs de mettre un mécanisme de vérification et de prévoir une marche à suivre en cas de non-respect.

L'État et les employeurs ont un rôle à jouer pour mettre en place une telle politique. Mais il ne faut pas oublier qu'ils sont des consommateurs et leurs actions ont des incidences sur les conditions des travailleurs et travailleuses.

Avant de demander une législation gouvernementale et de négocier une politique auprès de l'employeur, il est préférable d'appliquer les normes d'achat responsables chez-nous, dans nos syndicats locaux.

De nombreux débats ont eu lieu entre « achat local et syndical » versus « une politique d'achat responsable ».

Même si nous achetons local et syndical :

- Les entreprises peuvent tout de même décider de fermer leurs portes.
- Ateliers de misère : nous en avons au Québec mais ils sont très difficiles à répertorier
- Gildan, entreprise syndiquée, le chandail est fabriqué dans plusieurs pays, (couture dans un pays, teinture dans un autre, etc.)
- Étiquette syndicale : L'étiquette n'indique pas l'endroit où le produit est fabriqué. Aucune législation ne les oblige à l'inscrire.

Les principes d'achat responsables sont beaucoup plus large et n'excluent pas les achats locaux et syndicaux.

L'adoption d'une politique d'achat responsable se fait étape par étape.

- Définir l'objectif de la mise en place d'une PAR
- Faire de la recherche, une petite enquête dans l'organisation, bâtir l'argumentaire, des organisations ont déjà une politique
- Sensibilisation, information, mobilisation : s'assurer que tous les membres de l'organisation comprennent bien les enjeux, sensibiliser sur les conditions dans les ateliers de misère et les phénomènes de délocalisation
- Former des alliances
- Garder la politique ouverte et la bonifier par la suite
- Éviter de la dénaturer : achat local

Plusieurs outils existent dont :

- Guide mise en place d'une PAR, CISO, Coalition sur les ateliers de misère, coalition étudiante trans-Action responsable
- Session de formation
- Inviter à vos assemblées des personnes ressources

Conclusion pour des achats responsables

L'adoption d'un programme d'achat responsable (PAR) nécessite une bonne préparation. Il faut s'assurer de respecter les étapes, de sensibiliser, d'informer et de mobiliser les membres et de demeurer réaliste. Une approche trop rigide peut mener à un échec et hypothéquer l'avenir de la politique d'achat responsable au sein de l'organisation.

L'action syndicale ici et ailleurs dans le monde,

Denise Gagnon, Service de la solidarité internationale

Denise présente la deuxième partie du document FTQ, « Comprendre la mondialisation financière : élargir nos solidarités ». Cette partie élabore toutes les actions internationales menées par la FTQ et ses syndicats affiliés.

De prime abord, elle réitère que la négociation dans les entreprises demeure notre mission fondamentale comme mouvement syndical. Toutefois, nous devons nous organiser non seulement à l'échelle locale mais également au plan international. Tout le monde est touché par la mondialisation. Donc, la solidarité internationale n'est pas une question de charité mais une question d'entraide réciproque.

La pensée néolibérale atteint des sommets inquiétants. Depuis un certains temps, nos chefs d'États et les dirigeants des grandes entreprises se réunissent sous le thème Partenariat, sécurité et prospérité (PSP) pour discuter et prendre des décisions sur des accords de commerces. Ces rencontres s'effectuent dans un contexte excluant les assemblées législatives, les mouvements civils et syndicaux. Ce processus de négociation peut avoir des effets dévastateurs sur nos programmes sociaux. Elle insiste sur le fait que d'autres modèles existent que la pensée unique du néolibéralisme.

Elle nous démontre, à l'aide d'un tableau, les croissances économiques de plusieurs pays, classées en trois catégories. Une catégorie s'en remet au marché seulement et son taux de croissance économique est moins élevé. Les deux autres catégories dont l'un est plus réglementé et offre une meilleure protection sociale, obtiennent pourtant des résultats similaires. Alors les pays qui vivent dans le péché, selon la doctrine néolibérale, possèdent une économie en santé !

Les pays sont regroupés en trois groupes en fonction de leur taux d'emploi, une donnée importante de la vigueur économique.

- Les pays « qui s'en remettent au marché » sont l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suisse. Le taux d'emploi moyen est de 70,9 %.

- Les autres pays ayant obtenu de bons résultats sont l'Autriche, le Danemark, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. Le taux d'emploi moyen est de 71,9 %.

- Les autres pays de l'OCDE sont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, le Mexique, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque et la Turquie. Le taux d'emploi moyen est de 61,2 %.

On constate que les deux groupes de pays ayant des résultats similaires ont cependant des politiques très différentes au plan fiscal et pour ce qui est des mesures de protection des travailleurs et des travailleuses sur le marché du travail. Comme quoi d'autres modèles sont possibles comme le démontre la très conservatrice Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Guide FTQ « Comprendre la mondialisation financière » juin 2008.

Peu importe que nous soyons dans le secteur public ou le secteur privé, nous avons le même combat. Dans les années 80-82, la mobilisation d'un secteur par rapport à l'autre était difficile. Les membres ne se sentaient pas concernés. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Les pressions pour privatiser les services publics touchent directement tous les travailleurs et travailleuses et tous les pays. La mobilisation doit s'étendre à tous les secteurs et à tous les pays.

Nous pouvons passer à l'offensive dans ce monde en changement. Il s'agit d'installer une dynamique où interagissent la solidarité interne, la solidarité externe et un syndicalisme de propositions pour développer nos capacités stratégiques (référence au triangle de Grégor Murray).

Notre stratégie :

- Se donner des objectifs clairs (travail décent et dignité)
- Créer des opportunités (Journées thématiques, 1^e mai, 8 mars, le 7 octobre prochain journée mondiale pour le travail décent)
- Agir (Avec des actions de mobilisation face à nos idéaux : liberté, solidarité, diversité, équité et solidarité)

Nos outils :

- D'abord notre capacité créatrice
- Nos droits fondamentaux (tous les pays émettent un rapport annuel à l'OIT, nous devons en prendre connaissance et les commenter)
- Renforcer les institutions du dialogue social au plan national et international
- Développer des outils de communication de plus en plus performants
- Des outils d'information et de formation améliorés
- La mise en place de Fonds dédiés à la coopération internationale doit devenir une priorité

Nos sphères d'interventions au sein de la FTQ

- La représentation des membres, négociation locale, nationale et internationale
- Soutien au développement et la coopération internationale
- Développement d'alliances entre centrales, ONG, etc.
- L'action économique (ce n'est pas nécessairement nouveau car le Fonds de solidarité FTQ existe depuis 1983. La nouveauté, c'est notre implication locale dans les caisses de retraite)

Synthèse et réactions aux travaux du Colloque par Sid Ahmed Soussi

Un colloque très riche en information et en documentation si on le compare à plusieurs colloques universitaires auxquels il a déjà participés.

Lise Côté nous a présenté la logique de la mondialisation financière versus la logique industrielle.

Lucie Lamarche a insisté sur le fait que les accords commerciaux ne sont pas prédéterminants dans les impacts de la mondialisation; entre autres, pour les femmes, ils ne sont pas particulièrement contraignants donc n'entament en rien nos revendications.

Adelle Blackett nous a présenté les dispositions de l'ANACT qui sont peu utilisées; un espace d'action pour le mouvement syndical. En Afrique, le traité de l'ODAHA peut contribuer à mettre en œuvre des stratégies.

Que pouvons nous faire?

Nous avons assisté à une profonde transformation des entreprises, entre 1990 et 2008. Leurs structures sont devenues plus flexibles. Le thème « penser globalement, agir localement » est tout à fait pertinent face à cette évolution.

- 1- La législation du travail depuis 1964 est quasi inchangée.
- 2- Les conflits collectifs sont très difficiles.
- 3- La mission du mouvement syndical couvre encore aujourd'hui la représentation et l'action politique. Sa structure est demeurée inchangée. Auparavant sa stratégie était très efficace mais dû aux nouvelles structures des entreprises, les stratégies sont devenues caduques. Le rapport de force est déséquilibré.

Le panel intergénérationnel se demandait comment descendre l'information à la base. Ce problème n'est pas nouveau. Le mouvement syndical a un travail de fond à faire concernant la démocratie syndicale. Comme le mentionnait Aristote, l'homme est esclave de ses mauvaises habitudes. L'information doit monter et non descendre à la base. Présentement la pyramide est à l'envers.

Le mouvement syndical ne doit pas faire plus mais autrement.

La mondialisation ne possédait pas de règles mais, maintenant, elle a introduit de nouvelles règles. Les entreprises désiraient une réglementation mais en leur faveur. Ces règles sont aujourd'hui renforcées. Ce sont les États qui ont procédé à ce changement en signant des accords commerciaux.

Le mouvement syndical doit privilégier les actions locales. La résistance doit se faire localement. La démocratie incite les syndicats à augmenter la circulation de l'information. Le mouvement syndical doit tenir compte du rôle de l'opinion publique, de la population civile. Selon lui, nous sommes à la croisée des chemins. Il ne s'agit pas de faire plus mais faire autrement !

Conclusion par Gilles Audette, conseiller politique FTQ

Gilles Audette est conseiller politique de la direction de la FTQ. Il a bien voulu remplacer, in extremis, le Secrétaire général, René Roy, retenu par le dossier de la Forêt. René Roy s'excuse et nous transmet ses meilleures salutations par ailleurs.

Nous sommes conscients des enjeux de la mondialisation sur nos membres et la population. Nous sommes également conscients que le mouvement syndical doit créer de nouvelles alliances. Pour nous, c'est une option claire.

Toutefois, ce n'est pas un aspect nouveau. À plusieurs reprises, des alliances ont été créées pour défendre des dossiers majeurs. À titre d'exemple, dans le domaine de la santé, les entreprises privées lorgnent les 20 milliards de dollars qu'engendrent les soins de santé. Pour arriver à leurs fins, une forte propagande a été mise en place auprès de la population pour la convaincre de la nécessité d'une telle privatisation. Nous avons donc construit une alliance avec la CSN, la CSQ et les organismes de la société civile pour mener une vaste campagne contre cette privatisation. Lors de nos tournées, nous avons pris conscience de la force de cette propagande. Ce qui m'amène à dire qu'effectivement l'information doit venir de la base mais, quelques fois, l'information que nous avons doit être transmise pour contrer la propagande néolibérale.

Nous devons également créer des alliances avec nos voisins, les Américains. Seulement 7% du secteur privé est syndiqué. Et pourtant, c'est un droit fondamental. Une lueur d'espoir s'inscrit en la personne de Barack O'Bama. Une de ses promesses électorales mentionne que s'il est élu à la présidence, il modifiera le Code du travail pour faciliter l'accès à la syndicalisation. Alors, l'alliance avec les travailleuses et travailleurs américains ne doit pas être négligée.

En conclusion, beaucoup de défis nous attendent mais nous avons un outil collectif et c'est le mouvement syndical lui-même !

Merci à tous !

Compte rendu réalisé par Odette Gagnon et Denise Gagnon
Août 2008